

Image not found or type unknown



Heure d'attente non rémunéré

Par **glevarec annick**, le **13/12/2016** à **20:22**

Je suis actuellement en cdi - coef 150 - 169h je suis chauffeur routier et je fais des tractions pour une plateforme
Et le sujet de mon message concerne lors de mon relais je suis obliger d'attendre à l'hotel le retour de mon relais durant 7h qui me sont pas rémunéré
est ce qu'ils sont dans leurs droit?
Puis je prétendre à une indemnisation?
merci

Par **P.M.**, le **13/12/2016** à **21:20**

Bonjour,
Je vous conseillerais de vous rapprocher des Représentants du Personnel ou, en absence dans l'entreprise, d'une organisation syndicale de la branche d'activité...